



S'inscrire à une session de formation

« Le fonctionnaire en activité a droit au congé pour formation syndicale, avec traitement, d'une **durée maximum de 12 jours ouvrables par an** » (article 57 (7°) de la [loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#))

Ce congé « ne peut être accordé que pour effectuer un stage ou suivre une session **dans l'un des centres ou instituts qui figurent sur une liste arrêtée chaque année** par le ministre chargé des collectivités territoriales au vu des propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale » ([décret n°85-552 du 22 mai 1985](#)).

Le « **Centre fédéral de formation syndicale de la Fédération syndicale unitaire (FSU)** », 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas est inséré dans cette liste ([arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998](#)).

Rappel : un agent contractuel est un fonctionnaire en activité ([article 6 du décret n°88-145 du 15 février 1988](#))

Chaque formation, proposée par le SNUTER FSU, est organisée sous l'égide du **Centre National de Formation Syndicale de la FSU**

Pour s'inscrire et participer à une session de formation, il est indispensable de :

- 1. Choisir son/ses module(s) de formation** et adresser un courrier à l'autorité territoriale (Maire ou Président), **au moins un mois avant le début du stage** ([décret n°85-552 du 22 mai 1985](#)), en respectant les termes de la lettre type (en dernière page de ce document). A défaut de réponse, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, celle-ci est réputée accordée.
- 2. Remplir la fiche d'inscription (une pour chaque module)**, informer le Secrétaire général du syndicat local et la transmettre au SNUTER FSU, en pièce jointe (e-mail).
La signature du Secrétaire général du Syndicat local est indispensable en cas de prise en charge des frais (déplacement, repas, hôtel) par le SNUTER.
- 3. Confirmer sa présence** par l'envoi d'un courriel, **dès réception du courriel de confirmation de l'inscription**.
Dans le cas d'un éventuel refus, exprimé par l'autorité territoriale, merci de bien vouloir transmettre les causes invoquées pour information.

L'inscription ne sera définitive qu'à partir de cette confirmation



Fiche d'inscription

Intitulé du stage :

Référence : *Si celle-ci est précisée sur le document de présentation*

Lieu :

Date(s) :

NOM, Prénom :

Courriel (e-mail) : **Tel :**

Responsabilité syndicale : Adhérent Trésorier S.G. ou SGA Autre :

Si élu en Instance paritaire : CT CAP CHSCT Autre instance :

Collectivité :

Adresse :

Syndicat local : SNUTER

ATTENTION pour les déplacements, il est impératif de choisir un billet au tarif le plus avantageux

Les frais seront pris en charge uniquement si la fiche est validée par leur section.

A remplir par le Secrétaire général du Syndicat local : SNUTER.....

NOM, Prénom : **Tel :**

Courriel (e-mail) :

Date :/...../.....

Signature :

Fiche à retourner au :

Secteur formation de la FSU TERRITORIALE

Joindre cette fiche à votre message sur : formation@snuter-fsu.fr

Barème de prise en charge par le SNUTER

Le Bureau National du SNUTER a validé un barème pour une prise en charge partielle ou totale des frais liés à la participation aux sessions de formation syndicale		
organisées par :	Nombre d'adhérents du syndicat local	
	< à 200	> ou égal à 200
le SNUTER		
<i>facture de l'intervenant</i>	100% du montant	50% (montant facture / nb particip) [1]
<i>frais de l'intervenant</i>	100% du montant	100% du montant
<i>[2] accueil café</i>	100% du montant	100% du montant
<i>[2] reprographie</i>	100% du montant	100% du montant
<i>transport et stationnement</i>	100% pour chaque participant	0 €
<i>repas</i>	Max 15 € / repas	0 €
<i>hébergement</i>	Max 80 € / nuit	0 €
Culture et liberté		
<i>facture de l'intervenant</i>	100% du montant	50% (90 à 120 €/jour / nb particip) [1]
<i>transport et stationnement</i>	100% pour chaque participant	0 €
<i>repas</i>	Max 15 € / repas	0 €
<i>hébergement</i>	Max 80 € / nuit	0 €
la FSU	<i>Le SNUTER se substitue à la FSU [3]</i>	
<i>transport</i>	100% pour chaque participant	0 €
<i>repas</i>	Max 15 € / repas	0 €
<i>hébergement</i>	Max 80 € / nuit	0 €

[1] - Une facture, établie par le SNUTER, sera transmise aux syndicats locaux de plus de 200 adhérents pour demander le remboursement de la moitié de la facture éventuelle de l'intervenant (montant calculé au prorata du nombre de participants du SL)

[2] - Les frais, relatifs à la reprographie et à l'accueil café, peuvent être remboursés, sur présentation de facture(s), aux syndicats locaux organisateurs de sessions s'ils en font la demande

Sur la base de : 1,5 € / personne (inscrits + intervenant(s) + 3 invités)

0,037 € / page (estimation : 80% N&B + 20% couleur)

[3] les frais sont pris en charge par le Centre de formation de la FSU dans la limite d'un-e participant-e par département, un-e participant-e par CFR, ou dans le quota de leur Syndicat national. Sur la base de son barème, la FSU remboursera le SNUTER.

« Prénom NOM de l'agent
Grade, Fonction,
Service, Direction, ... »

« Madame, Monsieur Prénom NOM
Titre de l'autorité territoriale
(Président, Maire, ...)
Collectivité, Institution, Etablissement, ...

Ville, le xx mois 20xx »

Objet : *demande de congé pour la formation syndicale*

« Madame, Monsieur la/le titre de l'autorité »

Conformément aux dispositions, d'une part de la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) portant droits et obligations des fonctionnaires et, d'autre part du 7° de l'article 57 de la [loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera le(s) :

- « du xx mois 20xx au xx mois 20xx au lieu de stage »

Ce stage est organisé par la FSU TERRITORIALE, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale ([arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998](#) pris en application de l'article 1 du [décret n°85-552 du 22 mai 1985](#) relatif à l'attribution du congé pour formation syndicale aux agents de la fonction publique territoriale).

Je vous prie d'agréer, « Madame, Monsieur la/le titre de l'autorité, », l'expression de ma considération la plus distinguée.

« *Signature* »

« Prénom NOM de l'agent »